

RN124 – AMENAGEMENT A 2X2 VOIES DE LA SECTION GIMONT – L'ISLE JOURDAIN

Dossier d'Autorisation Environnementale

Pièce F : Evaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000



Indice C
Janvier 2022

DOSSIER D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PIÈCE 0	Préambule
PIÈCE A	Note de présentation non technique
PIÈCE B	Identification du demandeur
PIÈCE C	Localisation du projet
PIÈCE D	Attestation de propriété des terrains
PIÈCE E	Nature, volume et objet des ouvrages et travaux – Rubriques de la nomenclature – Moyens de surveillance et d’intervention
PIÈCE F	Evaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000
PIÈCE G	Etude d’impact
PIÈCE G0	Etude d’impact initiale (1997)
PIÈCE G1	Actualisation de l’étude d’impact sur le volet EAU
PIÈCE G2	Actualisation de l’étude d’impact sur le volet MILIEU NATUREL
PIÈCE G3	Eléments d’études actualisés relatifs aux impacts du projet
PIÈCE H	Eléments utiles à la compréhension du dossier
PIÈCE I	Dossier de demande de dérogation « Espèces protégées »
PIÈCE J	Atlas cartographique « Milieu Naturel »

CODIFICATION

G	I	J	O	U	S	E	T	D	A	E	E	N	V	0	0	0	0	0	M	E	M	0	1	0	6	C	0	0
affaire				émetteur			niveau		domaine			ouvrage			nature			libre			indice							

REVISIONS

Version	Date	Auteurs / Vérificateur	Description
A00	11/12/2020	PBO / MGE	Diffusion dans le cadre de la phase amont d'instruction
B00	26/03/2021	PBO / MGE	Dépôt du dossier
C00	14/01/2022	YLE / STE	Prise en compte des observations des instances nationales (CNPN et AE CGEDD) et dépôt du dossier à l'enquête publique

COORDONNEES

Adresse du mandataire

setec international
42-44 rue Général de Larminat
33000 BORDEAUX
FRANCE

Tél +33 (0)5 24 54 55 00 / Fax +33 (0)5 24 54 55 46
secretaires.bordeaux@inter.setec.fr
www.setec.fr

SOMMAIRE

1	Cadre réglementaire	5
1.1	Réseau Natura 2000.....	5
1.2	Évaluation des incidences Natura 2000.....	5
2	Présentation et localisation du projet.....	6
3	Présentation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation des incidences..	8
3.1	Sites Natura 2000 concernés par l'analyse des incidences.....	8
3.2	Description générale des sites Natura 2000 concernés par l'analyse des incidences...	8
3.2.1	FR7300897- « Vallée et coteaux de la Lauze » - SIC	8
3.2.2	FR7312014 - « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » - ZPS	8
3.3	Présentation des habitats et espèces à l'origine de la désignation des sites Natura 2000	10
3.3.1	Présentation des habitats à l'origine de la désignation de la SIC FR7300897	10
3.3.2	Présentation des espèces à l'origine de la désignation de la SIC FR7300897	10
3.3.3	Présentation des espèces d'oiseaux à l'origine de la ZPS FR7312014	11
4	Synthèse des enjeux observés sur l'aire d'étude immédiate, présentation des mesures d'évitement et de réduction proposées	12
4.1	Synthèse des enjeux observés sur l'aire d'étude rapprochée.....	12
4.2	Présentation synthétique des mesures d'évitement et de réduction mise en œuvre...	14
5	Habitats naturels et espèces retenus pour l'évaluation des incidences et évaluation.	15
5.1	Habitats naturels retenus pour l'évaluation des incidences.....	15
5.2	Espèces retenues pour l'évaluation des incidences	15
6	Conclusion sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000	17

1 CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 RESEAU NATURA 2000

Faisant suite à l'adoption de la convention de Rio au « Sommet de la Terre » en juin 1992, l'Union européenne a développé sa politique en faveur de la préservation de la diversité biologique au travers de la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces naturels dénommé « Natura 2000 ». Ce réseau a l'ambition de répondre aux nouvelles attentes de la société qui exprime un intérêt de plus en plus marqué pour la sauvegarde du patrimoine naturel et de la diversité de ses ressources biologiques.

Le réseau Natura 2000 repose sur deux directives européennes : la directive 92/43/CEE dite directive « Habitats - Faune - Flore » et la directive 2009/147/EC, dite directive « Oiseaux ».

Le titre de « site Natura 2000 » désigne les zones spéciales de conservation (ZSC) issues de l'application de la Directive « Habitats », et les zones de protection spéciale (ZPS) en application de la Directive « Oiseaux ».

Les sites du réseau Natura 2000 sont proposés par les États membres de l'Union européenne sur la base de critères et de listes de milieux naturels et d'espèces de faune et de flore inscrits en annexes des directives.

1.2 ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'article 6 de la directive « Habitats / faune / flore » introduit deux modalités principales et complémentaires pour la gestion courante des sites Natura 2000 :

- La mise en place d'une gestion conservatoire du patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de leur désignation ;
- La mise en place d'un régime d'évaluation des incidences de toute intervention sur le milieu susceptible d'avoir un effet dommageable sur le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation de ces sites et plus globalement sur l'intégrité de ces sites.

La seconde disposition est traduite en droit français dans les articles L. 414-4 & 5 puis R. 414-19 à 29 du Code de l'environnement. Elle prévoit la réalisation d'une « évaluation des incidences Natura 2000 » pour les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions inscrits sur :

- Une liste nationale d'application directe, relative à des activités déjà soumises à un encadrement administratif et s'appliquant selon les cas sur l'ensemble du territoire national ou uniquement en sites Natura 2000 (cf. articles L. 414-4 III et R. 414-19) ;
- Une première liste locale portant sur des activités déjà soumises à autorisation administrative, complémentaire de la précédente et s'appliquant dans le périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ou sur tout ou partie d'un territoire départemental ou d'un espace marin (cf. articles L. 414-4 III, IV, R. 414-20 et arrêté préfectoral n°2011/01687) ;
- Une seconde liste locale, complémentaire des précédentes, qui porte sur des activités non soumises à un régime d'encadrement administratif (régime d'autorisation propre à Natura 2000 - cf. article L. 414-4 IV, articles R. 414-27 & 28 et arrêtés préfectoraux à paraître suite aux précédents).

Remarque 1 : Les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés d'évaluation des incidences Natura 2000.

Remarque 2 : Une « clause-filet » prévoit la possibilité de soumettre à évaluation des incidences Natura 2000 tout plan, programme, projet, manifestation ou intervention non inscrit sur l'une des trois listes (cf. articles L. 414-4 IV bis et R. 414-29).

L'article R. 414-23 du Code de l'environnement précise le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Elle comprend ainsi :

- Une présentation du plan, programme, projet, manifestation ou intervention soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Les cartes de localisation associées quant au réseau Natura 2000 proche ou concerné ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Dans la négative, l'évaluation peut s'arrêter ici. Dans l'affirmative, le dossier comprend :

- Une description complète du (ou des) site(s) concerné(s) ;
- Une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, du plan, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, pris individuellement ou cumulés avec d'autres plans, projets, manifestations ou interventions (portés par la même autorité, le même maître d'ouvrage ou bénéficiaire), sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du (ou des) site(s) concerné(s) et sur l'intégrité générale du site.

En cas d'identification de possibles effets significatifs dommageables :

- Un exposé des mesures destinées à éviter ou réduire ces effets ;

En cas d'effets significatifs dommageables résiduels :

- Un exposé, selon les cas, des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou des raisons impératives d'intérêt public majeur justifiant la réalisation du plan, projet... (cf. L. 414-4 VII & VIII) ;
- Un exposé des solutions alternatives envisageables et du choix retenu ;
- Un exposé des mesures envisagées pour compenser les effets significatifs dommageables non supprimés ou insuffisamment réduits ;
- L'estimation des dépenses correspondant à ces mesures compensatoires et leurs modalités de prise en charge.

Nota : Pour les travaux, ouvrages ou aménagements devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000, l'étude d'impact vaut évaluation d'incidences si elle contient les éléments exigés par l'article R. 414-23. (cf. article R. 122-5 VI du Code de l'environnement).

2 PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

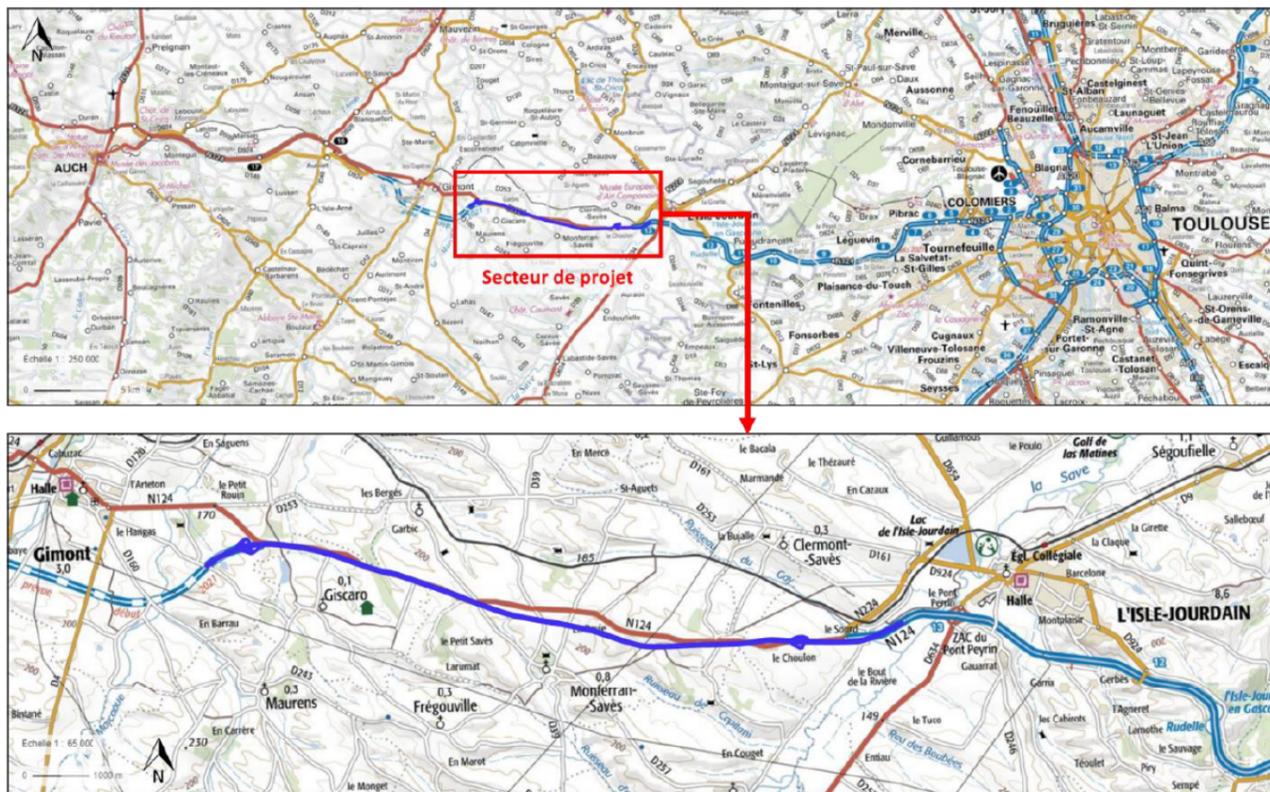
Le projet de déviation de la RN124 entre Gimont et l’Isle-Jourdain se situe au centre de la région ex-Midi-Pyrénées (Occitanie), à l’est du département du Gers (32). Il se positionne notamment entre l’agglomération de Toulouse, pôle économique régional, et la ville d’Auch, préfecture du Gers.

Le tracé de la future 2x2 voies entre Gimont et l’Isle Jourdain considéré dans ce dossier s’étend sur environ 13 km parallèlement à l’actuelle RN124. Il se raccorde à l’Ouest à la déviation de Gimont en cours de réalisation et à l’Est à la déviation existante de L’Isle Jourdain.

Le parti pris d’aménagement de la route express consiste essentiellement en un tracé neuf parallèle au tracé actuel de la RN124 et inscrit majoritairement côté sud. L’opération prévoit l’aménagement de deux échangeurs complets dénivelés situés à chaque extrémité du projet, à Lafourcade côté Ouest et au Choulon côté Est.

L’itinéraire de substitution emprunte autant que possible la RN124 actuelle qui sera déclassée en route départementale RD924 lors de la mise en service de la nouvelle RN124.

Un plan de situation est présenté ci-dessous :



Carte 1 : Localisation du projet

Dans le détail, le projet d’aménagement de la RN124 entre Gimont et l’Isle Jourdain est composé des éléments suivants :

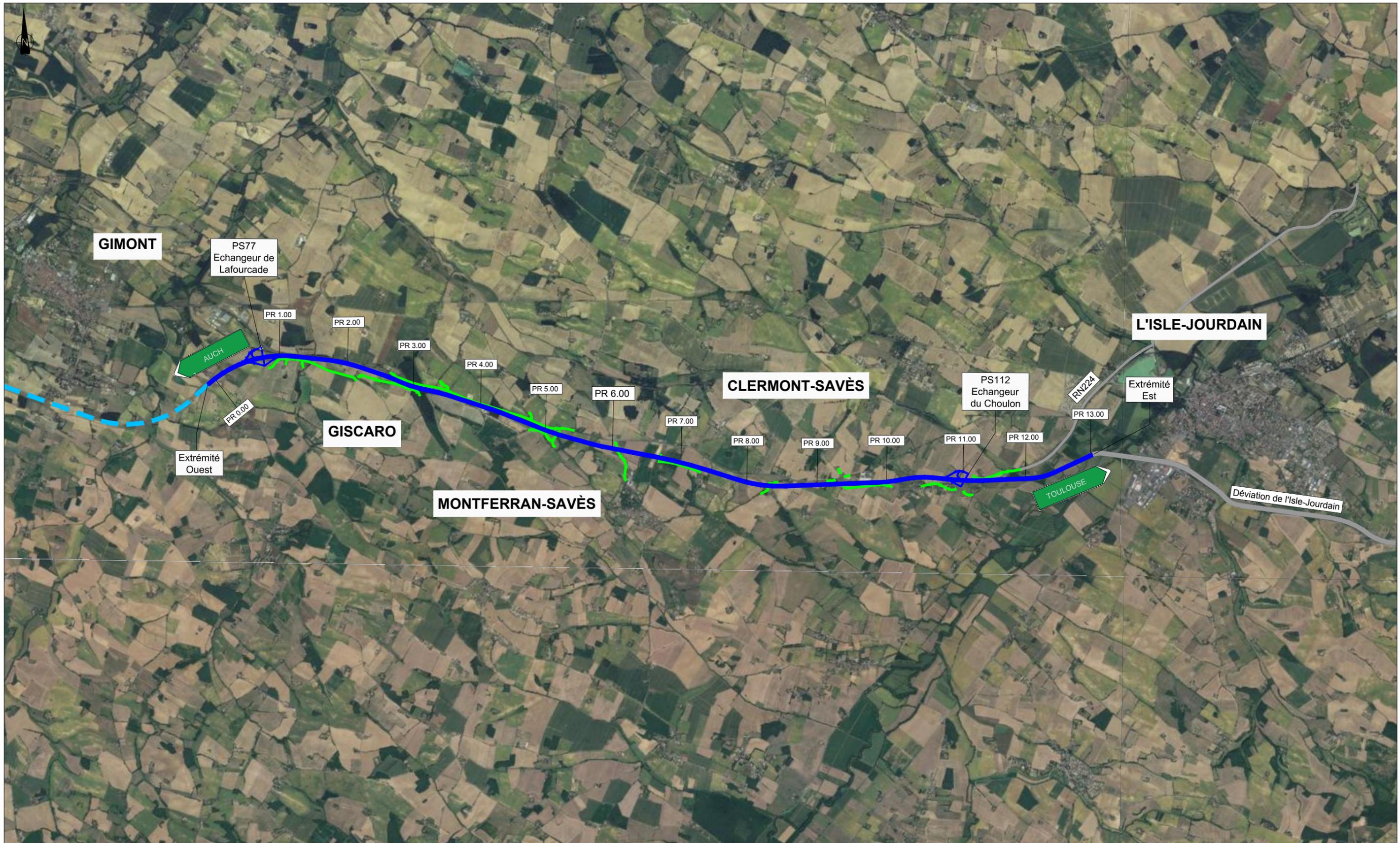
- la section courante de l’aménagement, d’une longueur totale de 13 km entre la déviation de Gimont côté Ouest et la déviation de L’Isle Jourdain côté Est. Cette longueur totale de 13 km est composée de :
 - 12 km en tracé neuf entre l’extrémité Ouest et le carrefour giratoire RN124 / RN224 existant au droit de la plateforme ITGG sur la commune de L’Isle Jourdain,
 - 1 km en aménagement sur place de la déviation de L’Isle Jourdain existante entre le carrefour giratoire RN124 / RN224 et l’extrémité Est.
- les deux échangeurs :
 - l’échangeur de Lafourcade à l’extrémité Ouest du projet.
Cet échangeur présente 2 carrefours giratoires. La configuration de la bretelle de sortie depuis L’Isle-Jourdain est en boucle. Le barreau de liaison entre les deux giratoires franchit la section courante en passage supérieur.
Le carrefour giratoire Nord constituant l’extrémité provisoire de la déviation de Gimont, sa réalisation, ainsi que celle des raccordements de la voirie locale associés, est prévue dans le cadre des travaux de cette déviation.
 - l’échangeur de Choulon à l’extrémité Est du projet, d’une configuration similaire à celui de Lafourcade. Il permet notamment d’assurer les échanges entre la RN124 et la RN224.
- les rétablissements de voies avec franchissement de la section courante :
 - la route départementale RD924, qui constitue l’itinéraire de substitution, sur les sections interceptées par l’aménagement ;
 - la route de l’ancien lavoir au Rogou ;
 - la route départementale RD39 ;
 - le chemin rural de Capitani ;
 - le chemin de grande randonnée GR653 ;
 - la voie communale VC2 – Chemin de Marestaing nécessitant l’élargissement de l’ouvrage en passage inférieur existant.

Ces rétablissements sont complétés par des voies latérales de désenclavement (VLT) rétablissant les accès riverains, à savoir :

- la VLT Trescaillots/Landrigue ;
- la VLT Landrigue/Grange ;
- la VLT chemin du Petit Savès ;
- la VLT Capitani/Bacon ;
- la VLT en Marquet.

Enfin, des bandes cyclables sont prévues d’être implantées sur l’ensemble du linéaire de la RD924 rétablie, ainsi que sur la VLT En Marquet.

La vue en plan générale de l’aménagement est présentée ci-après.



- : Section courante et échangeurs
- : Rétablissement de communication
- - - - : Déviation de Gimont (en cours de réalisation)

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	RN124 - AMENAGEMENT A 2X2 VOIES DE LA SECTION GIMONT - L'ISLE JOURDAIN Dossier d'autorisation environnementale Pièce C - Localisation du projet	 setec international
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Vue en plan générale	Mars 2021 Echelle : 1 / 50 000ème
GIJOU SET AVP GEN 00000 PLA 0001 A00		

3 PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 PRIS EN COMPTE DANS L’EVALUATION DES INCIDENCES

3.1 SITES NATURA 2000 CONCERNES PAR L’ANALYSE DES INCIDENCES

Aucun site Natura 2000 n’est présent dans l’aire d’étude élargie du projet, c’est-à-dire dans un rayon de 5 km autour de l’aire d’étude rapprochée¹. L’analyse des incidences Natura 2000 a donc été élargie sur un rayon de 20 km afin d’intégrer les deux sites Natura 2000 les plus proches de l’aire d’étude rapprochée (Cf. Tableau 1).

Type de site, code, intitulé et surface	Localisation et distance	Vie administrative
Site d’importance communautaire (SIC) FR7300897- « Vallée et coteaux de la Lauze » 5 399 hectares	A 17 km au sud-ouest de l’aire d’étude rapprochée	Date d’enregistrement comme SIC : 09/12/2016 Document d’objectifs (DOCOB) validé en 2005 Structure animatrice : ADASEA 32
Zone de protection spéciale (ZPS) FR7312014 - « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » 4 493 hectares	19,7 km à l’est de l’aire d’étude rapprochée	Date d’enregistrement comme ZPS : 07/06/2006

Tableau 1 : Zonages du réseau Natura 2000 situés dans l’aire d’étude éloignée

3.2 DESCRIPTION GENERALE DES SITES NATURA 2000 CONCERNES PAR L’ANALYSE DES INCIDENCES

3.2.1 FR7300897- « Vallée et coteaux de la Lauze » - SIC

Le site s’inscrit dans les coteaux asymétriques du Haut-Gers occupés par un maillage bocager qui est plus faiblement représenté dans le fond des vallées alluviales.

L’étalement original de la végétation s’organise d’Est en Ouest sur les vallées selon l’ordre suivant :

- Bois landes sec à chênes pubescents et garrides à Genista scorpius, Spartium junceum, Lavandula latifolia, Echinopartum horridum (Genista horrida) ;
- Bas de versants plus humides sur sols de boubennes en prairies ou boisées de chênes sessiles ;
- Prairies bocagères et cultures en bords de rivières et sur le versant ouest ;
- Boisements frais (chênes-hêtres) sur la pente du coteau ouest.

3.2.2 FR7312014 - « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » - ZPS

Le site est constitué :

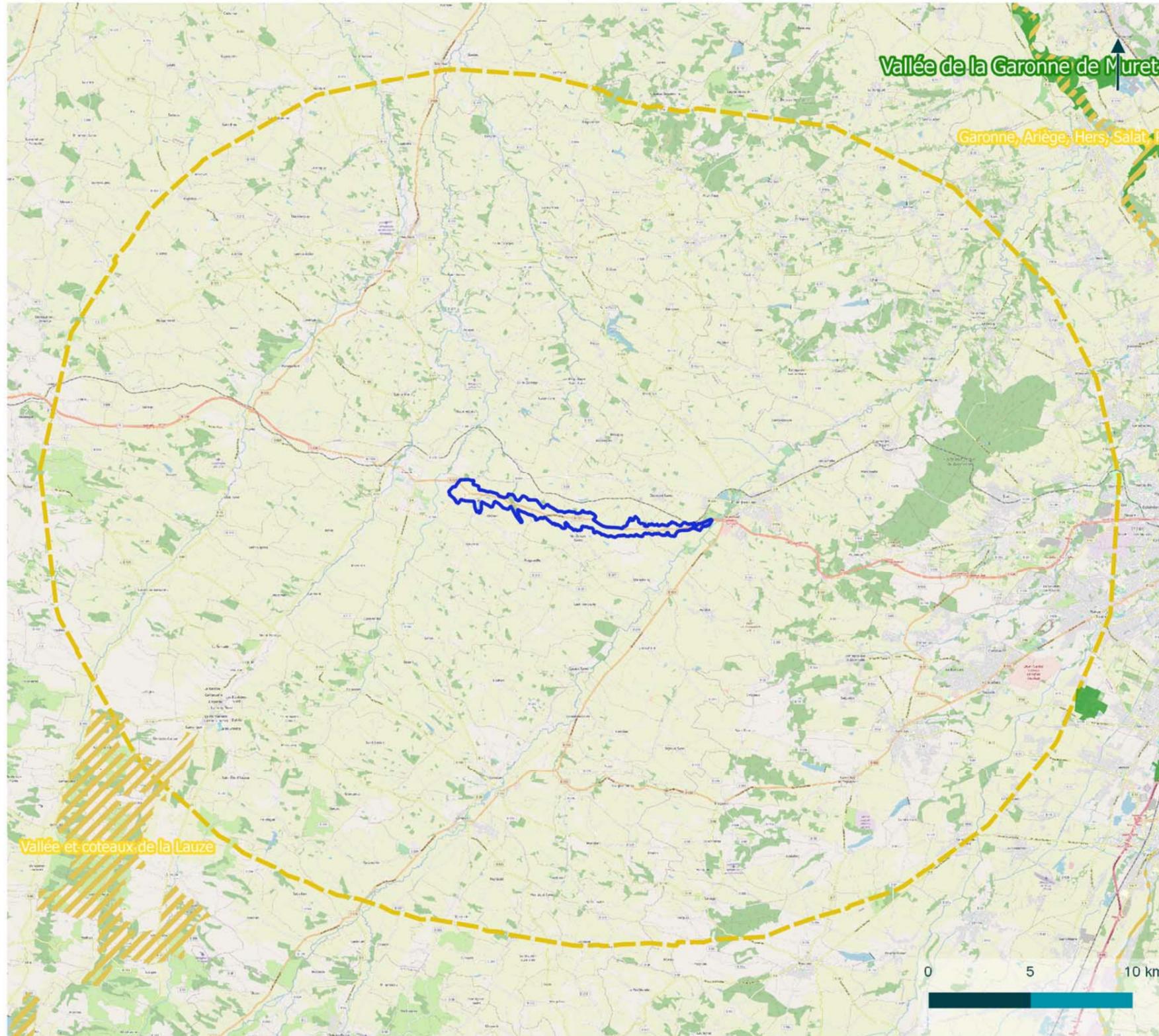
- du lit mineur de Garonne, large de 100 à 200 mètres, et marqué par la présence régulière de bancs graveleux et d’îles occupées par différents stades de végétation alluvionnaires, depuis les formations herbacées pionnières jusqu’à la forêt de bois dur.
- du lit majeur, large de 500 à 2000 mètres et constitué d’alluvions récentes à actuelles. Les bords du fleuve sont occupés par la ripisylve, qui a été remplacée par des peupleraies dans de nombreux secteurs. Plus en retrait, l’agriculture domine avec des cultures de plein champ, de fréquents bosquets, haies et alignements d’arbres.

En plus de ces caractéristiques qui constituent l’habitat des espèces d’oiseaux du site, il faut signaler l’importance du tissu urbain de l’agglomération toulousaine sur la partie médiane du site.

Les plans d’eau de gravières sont également un facteur important de l’habitat : de nombreuses espèces, notamment les laridés, trouvent sur ces plans d’eau une alternative au lit de la Garonne souvent dégradé.

L’avifaune des grandes vallées du sud-ouest de la France est bien représentée. Quatre espèces de hérons et deux espèces de rapaces de l’annexe 1 y nichent, avec notamment 850 couples de Bihoreau gris, près de 100 couples de Héron pourpré, autant d’Aigrette garzette, et plus de 100 couples de Milan noir. Le site est également utilisé en période hivernale par trois espèces de hérons : Grande Aigrette avec des effectifs remarquables, Aigrette Garzette, et Bihoreau gris. Le site accueille également les deux principales colonies de Sterne pierregarin de la région Midi-Pyrénées.

¹ Ces aires d’études sont représentées sur la carte en page suivante



Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Projet - Commune - (code departement)

Natura 2000

- Directive Habitats - SIC
- Directive Oiseaux - ZPS

Aires d'étude

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude élargie - Natura 2000



Carte 3 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

3.3 PRESENTATION DES HABITATS ET ESPECES A L’ORIGINE DE LA DESIGNATION DES SITES NATURA 2000

3.3.1 Présentation des habitats à l’origine de la désignation de la SIC FR7300897

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d’intérêt européen à l’origine de la désignation du site Natura 2000 FR7300897.

En rose, les espèces ou habitats susceptibles d’être en interaction avec le projet et concernés par l’évaluation des incidences

Habitats	Code	Habitats retenus pour l’analyse
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaire	5130	Non, habitat non observé sur l’aire d’étude immédiate
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement surcalcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d’orchidées remarquables)	6210	Oui, présence de pelouses sèches semi-naturelles présentes dans l’aire d’étude rapprochée
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	Non, habitat non observé sur l’aire d’étude immédiate
Mégaphorbiaies hygrophiles d’ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Oui, présence de Mégaphorbiaies hygrophile dans l’aire d’étude rapprochée
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Oui, présence de prairies maigres de fauche de basse altitude dans l’aire d’étude rapprochée

Tableau 2 : Habitats à l’origine de la désignation de la SIC FR7300897

3.3.2 Présentation des espèces à l’origine de la désignation de la SIC FR7300897

La liste ci-après présente les espèces à l’origine de la désignation de la SIC FR7300897.

Espèces	Espèces retenues pour l’analyse (espèce présente au niveau de l’aire d’étude rapprochée)
Chiroptères	
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
1323 - <i>Myotis bechsteinii</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
Invertébrés	
1044 - <i>Coenagrion mercuriale</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
1060 - <i>Lycaena dispa</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
1065 - <i>Euphydryas aurini</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
1092 - <i>Austropotamobius pallipe</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
Poissons	
6150 - <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée

Tableau 3 : Espèces à l’origine de la désignation de la SIC FR7300897

3.3.3 Présentation des espèces d’oiseaux à l’origine de la ZPS FR7312014

La liste ci-contre présente les espèces d’oiseaux à l’origine de la désignation de la ZPS FR7312014 (annexe I de la Directive Oiseaux).

Espèces	Espèces retenues pour l’analyse (espèce présente au niveau de l’aire d’étude rapprochée)
A022 - <i>Ixobrychus minutus</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A023 - <i>Nycticorax nycticorax</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A024 - <i>Ardeola ralloides</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A025 - <i>Bubulcus ibis</i>	
A026 - <i>Egretta garzetta</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A027 - <i>Egretta alba</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A028 - <i>Ardea cinerea</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
A029 - <i>Ardea purpurea</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A073 - <i>Milvus migrans</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée
A092 - <i>Hieraaetus pennatus</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A094 - <i>Pandion haliaetus</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A098 - <i>Falco columbarius</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A136 - <i>Charadrius dubius</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A176 - <i>Larus melanocephalus</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A179 - <i>Larus ridibundus</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A193 - <i>Sterna hirund</i>	Non, espèce absente de l’aire d’étude rapprochée
A229 - <i>Alcedo atthis</i>	Oui, espèce présente sur l’aire d’étude rapprochée

Tableau 4 : Espèces à l’origine de la désignation de la ZPS FR7312014

4 SYNTHÈSE DES ENJEUX OBSERVÉS SUR L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE, PRÉSENTATION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION PROPOSÉES

4.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX OBSERVÉS SUR L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Tableau 5 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude

Groupe biologique étudié	Enjeu écologique vis-à-vis du projet (rappel de l'état initial du dossier)	Évaluation du niveau d'enjeu écologique dans l'aire d'étude
Habitats naturels et Flore		
Habitats naturels	Les enjeux écologiques relatifs aux habitats naturels sont globalement faibles sur l'aire d'étude du fait de pratiques agricoles globalement défavorables à la biodiversité (agriculture intensive). Le secteur le plus intéressant se trouve à l'est de l'aire d'étude avec les prairies humides et mésophiles de fauche, les boisements mésohygroclines. D'autres secteurs remarquables d'un point de vue floristique sont le bois de la Mouniche/la Barthe (vaste chênaie pubescente), le secteur « bocager » présent entre les lieux-dits les Sansounets/Ahitau/la Fitau (boisement, prairies, mares), le secteur de Saint-Jean (prairies et pelouses), les cours d'eau et leurs retenues collinaires au nord de Giscaro (végétations aquatiques, amphibiens et humides et quelques boisements) et dans une moindre mesure le secteur entre Dauguères et le Gascon (vaste terrain en friche, haies et boisement).	Faible globalement Moyen à fort localement
Flore	28 espèces végétales patrimoniales, dont 5 espèces protégées (Nigelle de France, Jacinthe de Rome, Scirpe à une écaille, Trèfle maritime, Véronique scutellaire). Enjeux écologiques globalement faibles sur l'aire d'étude car dominée par des milieux intensément cultivés. Enjeu fort à très fort à l'extrémité est de l'aire d'étude (zone de bocage humide) : présence de l'unique station de Scirpe à une écaille du département et présence de plusieurs stations d'espèces protégées et ou menacées (Jacinthe de Rome, Trèfle maritime, Véronique scutellaire, Salsifis à feuille de poireau). Enjeux moyens avec : ponctuellement quelques espèces remarquables sur le reste de l'aire d'étude avec : quelques hydrophytes dans de petites mares (dont la rarissime Zannichellie des marais). Dans les secteurs de cultures, il convient de retenir la présence de la Nigelle de France, espèce protégée très localisée, du Persil des moissons et de la Passerine annuelle.	Faible à moyen globalement Fort à très fort localement (Trèfle maritime, Jacinthe de Rome, Scirpe à une écaille)
Faune invertébrée		
Odonates	Diversité élevée (32 espèces). 5 espèces patrimoniales recensées : l'Agrion de Mercure, l'Agrion mignon, l'Anax napolitain, l'Aeschne affine et la Cordulie à corps fin. Seuls l' <u>Agrion de Mercure</u> et la <u>Cordulie à corps fin</u> sont protégés mais seule la première espèce est reproductrice sur l'aire d'étude, la seconde est en maturation (ne se reproduit pas sur l'aire d'étude).	Faible à Moyen
Lépidoptères (Rhopalocères = papillons de jour et zygènes)	Diversité moyenne (52 espèces : 48 rhopalocères et 4 zygènes). 4 espèces patrimoniales recensées (Ocellé de la canche, <u>Azuré du serpolet</u> et <u>Cuivré des marais</u>) et une potentielle (<u>Sphinx de l'Epilobe</u>) dont 3 sont protégées nationalement (soulignées).	Moyen à fort mais localisé
Orthoptères	Diversité moyenne (29 espèces). Deux espèces patrimoniales recensées : Criquet tricolore, Térix caucasien, aucune espèce protégée	Moyen à fort mais localisé
Coléoptères saproxyliques	Au moins 15 espèces recensées dont au moins 6 sont patrimoniales : Cortège des vieux chênes avec de nombreuses espèces de coléoptères saproxyliques patrimoniales (elateridae, eucnemidae, tenebrionidae, melandryidae...), <u>Cardiophorus gramineus</u> , <u>Elater ferrugineus</u> , Aegosoma scabricorne, le <u>Grand Capricorne</u> et le Lucane cerf-volant. 1 seule est protégée (soulignée)	Moyen à fort mais localisé

Faune vertébrée

<p>Faune aquatique (poissons / mollusques / crustacés)</p>	<p>11 espèces de poissons, 6 de mollusques et 2 de crustacés présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, une seule présente un caractère remarquable, la Chirocéphale diaphane (enjeu fort). Aucune espèce n'est protégée ni d'intérêt communautaire Quatre espèces exotiques dont deux à caractère envahissant avéré (L'Écrevisse de Louisiane et le Poisson-Chat) et deux à caractère envahissant potentiel (le Carassin commun et la Corbicule asiatique). Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les mares et ruisseau situés à l'est de l'aire d'étude où la présence de la Chirocéphale diaphane est avérée. Le reste des cours d'eau, des étangs et autres milieux aquatiques : aucun intérêt pour la faune piscicole, astacicole et la malacofaune du fait des pressions anthropiques (contexte agricole intensif...) et de la faible qualité des milieux en présence.</p>	<p>Faible globalement</p> <p>Fort (localement)</p>
<p>Amphibiens</p>	<p>Dix espèces observées au sein de l'aire d'étude dont 1 est particulièrement patrimoniale (Triton marbré). Toutes sont relativement communes et non menacées en France ni dans le Gers, hormis le Triton marbré taxon rare dans l'est gersois et menacé. Le Triton marbré est déterminante stricte ZNIEFF.</p>	<p>Faible à moyen</p> <p>Fort localement (Triton marbré)</p>
<p>Reptiles</p>	<p>Cinq espèces recensées sur l'aire d'étude : Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine, Couleuvre Helvétique, Lézard des murailles et Lézard à deux raies. Espèces communes et non menacées en France.</p>	<p>Faible (globalement)</p> <p>Moyen (Lézard à deux raies et couleuvre helvétique)</p>
<p>Oiseaux</p>	<p>83 espèces d'oiseaux (dont 62 protégées) sur l'aire d'étude et ses abords immédiats. Parmi ces espèces, 65 sont nicheuses sur l'aire d'étude, dont 49 protégées (4 cortèges différenciés) Plusieurs espèces patrimoniales nicheuses sur le site dont : Chevêche d'Athéna, Héron cendré, Milan noir, Grèbe huppé, Martin pêcheur d'Europe, Pic épeichette, Petit-duc scops, ... Enjeux ornithologiques globalement moyens sur l'aire d'étude et restent localisés. Ils concernent surtout les espèces du cortège agrosystèmes (autour des lieux-dits la Grande Lagausie et l'Echartet), le lac Giscaro et ses boisements riverains, les prairies humides (est fuseau) et les vieux bâtis.</p>	<p>Moyen (globalement)</p> <p>Fort (localement)</p>
<p>Mammifères terrestres</p>	<p>16 espèces recensées, la plupart assez communes à très communes. 2 espèces patrimoniales recensées : le Putois d'Europe et la Campagnol amphibie</p>	<p>Faible globalement</p> <p>Moyen (Putois) à fort (Campagnol amphibie)</p>
<p>Chiroptères</p>	<p>Diversité globale modérée sur le site, avec au moins 17 espèces contactées avec certitude, dont 13 sont assez régulières et atteignent des niveaux d'activité médiane au moins « modéré » soulignant une certaine abondance Espèces dominantes en raison d'une activité médiane modérée à activité maximale forte ou très forte : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard, Murin cryptique, Barbastelle, Murin de Bechstein, Murin d'Alcathoe, Grand Rhinolophe et Murin de Daubenton. Les habitats concentrant les enjeux écologiques les plus forts sont : haies et boisements, en particulier les plus vieux (gîte et déplacement). Les secteurs aquatiques et humides et leur ripisylve, en particulier la zone humide du Gachat (proche de l'Isle-Jourdain), sont également attractifs pour le déplacement et la chasse et les arbres présents permettent le gîte à des espèces arboricoles. Gîtes arboricoles potentiels au niveau des différents alignements d'arbres, arbres isolés et boisements. Ensemble des bâtiments prospectés (ouest bois de Beaucourt et à l'ouest du lieu-dit « les Hirondelles » à Monferran-Savès) favorables ou potentiellement favorables au gîte pour certaines espèces de chauve-souris. Un ouvrage d'art (pont du chemin de Marestaing) potentiellement favorable (potentiel moyen) à l'accueil de chauves-souris. Répartition spatiale de l'activité : ce sont les secteurs 1 à 3 (ouest aire d'étude) et 5 à 8 (centre aire d'étude) qui concentrent les plus fortes activités. Les points 5 à 8 présentent les enjeux les plus importants pour les espèces les plus sensibles aux collisions routières.</p>	<p>Moyen à fort</p>
<p>Fonctionnalité</p>	<p>Les habitats naturels de l'aire d'étude rapprochée participent au fonctionnement écologique de corridors écologiques de milieux aquatiques et humides d'importance régionale. À cette échelle, ce corridor favorise les déplacements de la plupart des espèces aquatiques et semi-aquatique (au niveau des cours d'eau/ruisseaux) observées dans l'aire d'étude rapprochée, mais aussi terrestres (le long des cours d'eau et ruisseaux). Les habitats naturels de l'aire d'étude rapprochée sont également le support de plusieurs continuités écologiques locales. Ces continuités sont notamment représentées par les cours d'eau, les réseaux de haies et les boisements présents. La fonctionnalité des corridors terrestres est toutefois limitée par l'actuelle RN124 qui traverse l'aire d'étude rapprochée.</p>	<p>Moyen à fort</p>

4.2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES MESURES D’EVITEMENT ET DE REDUCTION MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre du projet, un panel de mesures d’évitement et de réduction a été défini dès la phase conception afin d’éviter et de réduire l’impact du projet sur les éléments d’intérêt. Ces mesures s’appliquent aussi aux habitats et espèces d’intérêt communautaire pris en compte dans le cadre de cette étude et permettent d’évaluer les incidences résiduelles du projet considéré sur les habitats et espèces ayant permis la désignation des sites du réseaux Natura 2000.

La liste des mesures d’évitement et de réduction proposées est présentée dans le tableau ci-après.

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
Mesures d’évitement		
ME01	Adaptation du projet aux sensibilités écologiques (mesure déjà prise en compte dans l’évaluation des impacts bruts du projet)	Conception
ME02	Balisage et mise en défens des zones écologiquement sensibles	Travaux
ME03	Localisation des zones d’installation de chantier et zones de stockage des véhicules et engins en dehors des zones naturelles sensibles	Travaux
Mesures de réduction		
MR01	Adaptation du calendrier des travaux vis-à-vis des enjeux écologiques	Travaux
MR02	Diminution de l’attractivité des milieux par réalisation d’une fauche et d’un labour des parcelles agricoles (cultures et prairies) en-dehors des périodes sensibles pour la faune	Travaux
MR03	Réduction de l’impact sur les zones humides impactées de manière temporaire	Travaux
MR04	Réduction du risque de pollution dans le milieu naturel par la mise en place de procédures spécifiques en phase chantier	Travaux
MR05	Marquage des arbres à cavités – abattage spécifique doux	Travaux
MR06	Conservation d’une partie des vieux arbres au sol – création d’hibernaculums	Travaux
MR07	Aménagements de passages pour la faune	Travaux
MR08	Aménagements des abords d’ouvrages de rétablissement pour la faune afin de diriger les déplacements de la faune et des chiroptères	Travaux
MR09	Limitation des destructions de petite faune en phase travaux : mise en place de barrières semi-perméables	Travaux
MR10	Limitation du passage de la faune en phase d’exploitation	Exploitation
MR11	Éviter l’introduction et la dissémination d’espèces exotiques à caractère envahissant	Travaux

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
MR12	Tri des terres pour favoriser la reprise de la végétation	Travaux
MR13	Remise en état des emprises travaux après le chantier	Travaux
MR14	Ensemencement adapté des accotements pour éviter les pollutions génétiques et les risques d’introduction d’espèces invasives	Travaux
MR15	Mise en place de dispositifs de traitement de la plateforme routière	Exploitation
MR16	Optimisation de l’éclairage nocturne	Travaux et exploitation
MR17	Précautions associées à la démolition de bâtis - gîte potentiel à chiroptères et oiseaux nocturnes- en période adaptée pour ces espèces	Travaux

Tableau 6 : Liste des mesures d’évitement, réduction, de suivi et d’accompagnement du projet

Toutes ces mesures sont détaillées dans la pièce G2 Actualisation de l’étude d’impact sur le volet MILIEU NATUREL du présent dossier.

5 HABITATS NATURELS ET ESPECES RETENUS POUR L’EVALUATION DES INCIDENCES ET EVALUATION

5.1 HABITATS NATURELS RETENUS POUR L’EVALUATION DES INCIDENCES

Trois habitats naturels d’intérêt communautaire justifiant la désignation du site ont été contactés sur l’aire d’étude rapprochée.

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Habitat présent sur l’aire d’étude rapprochée	Evaluation des incidences N2000	Incidences significatives
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement surcalcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d’orchidées remarquables)	OUI	2,76 ha recensés sur l’aire d’étude rapprochée mais en dehors des sites Natura 2000. 0,24 d’ha impacté.	Au vu de la distance entre la zone de projet et le site N2000 FR7300897- « Vallée et coteaux de la Lauze », aucune incidences Natura 2000 significatives n’est observée sur cet habitat.
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d’ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	OUI	En mélange avec des prairies humides pâturées. 0,97 ha recensés sur l’aire d’étude rapprochée mais en dehors des sites Natura 2000. 0,03 d’ha impacté.	Au vu de la distance entre la zone de projet et le site N2000 FR7300897- « Vallée et coteaux de la Lauze », aucune incidences Natura 2000 significatives n’est observée sur cet habitat.
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	OUI	9,50 ha recensés sur l’aire d’étude rapprochée mais en dehors des sites Natura 2000. 1,69 d’ha impacté.	Au vu de la distance entre la zone de projet et le site N2000 FR7300897- « Vallée et coteaux de la Lauze », aucune incidences Natura 2000 significatives n’est observée sur cet habitat.

Tableau 7 : Habitats retenus pour l’évaluation des incidences Natura 2000 et conclusion

Un habitat naturel d’intérêt communautaire a été contacté sur l’aire d’étude rapprochée. Toutefois, cet habitat n’est pas situé dans les périmètres des sites Natura 2000 et les incidences sont faibles au regard de la distance entre le projet et le site Natura 2000. Le projet n’aura donc aucune incidence significative sur ces habitats naturels d’intérêts communautaire ayant permis la désignation du site Natura 2000.

5.2 ESPECES RETENUES POUR L’EVALUATION DES INCIDENCES

Sept espèces d’intérêt communautaire justifiant la désignation du site Natura 2000 SIC FR7300897 ont été contactées sur l’aire d’étude rapprochée.

Espèces	Éléments d’écologie et population observée sur l’aire d’étude rapprochée	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
Chiroptères			
1303 <i>Rhinolophus hipposideros</i>	- Activité faible à modérée, essentiellement sur le point 7. Un gîte en bâtis est probablement situé à proximité mais hors de l’aire d’étude.	Environ 83,11 ha d’habitats de déplacement potentiels sont présents sur l’aire d’étude. 15,8% des habitats de ce groupe sont impactés par l’emprise directe, soit 13,16 ha. La préservation des secteurs à enjeux écologiques sur l’aire d’étude élargie (notamment les boisements) permettra de réduire le risque de destruction potentielle d’individus en phase chantier. Les travaux seront réalisés hors période sensible (reproduction, hivernage).	Au vu de la grande distance et de l’absence de connexion écologique entre la SIC et la zone d’étude, aucune interaction entre le projet et les populations de ces espèces présente dans la SIC ne semble exister.
1304 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	- Activité moyenne à forte, a essentiellement été enregistré sur le point 7. Cette espèce utilise le secteur des points 7 à 10 comme zone de chasse et de transit. Un gîte en bâtis est probablement situé à proximité mais hors de l’aire d’étude.	L’abatage doux des arbres à cavités potentiels aux chiroptères ainsi que la mise en place de mesures spécifiques associées à la démolition de bâtis présentant des gîtes potentiels permettra de limiter la destruction d’individus en phase travaux. La mise en place de passages à faune utilisable par les chiroptères ainsi que des aménagements paysagers permettront de limiter les risques de mortalités. Aucun éclairage ne sera mis en place en phase d’exploitation afin de limiter la perturbation des chiroptères. Durant les travaux nocturnes, l’éclairage sera optimisé pour réduire l’impact sur les chiroptères.	
1323 - <i>Myotis bechsteinii</i>	- Espèce forestière. Activité moyenne à forte, en particulier sur le point 5. Cette espèce utilise certains secteurs du site comme zone de chasse et de transit, et pourrait utiliser des cavités arboricoles dans le secteur du point 5 ponctuellement.	Environ 83,11 ha d’habitats de reproduction et de déplacement potentiels sont présents sur l’aire d’étude. 15,8% des habitats de ce groupe sont impactés par l’emprise directe, soit 13,16 ha. 11 arbres à cavités favorables aux chiroptères ont été identifiés dans l’aire d’étude mais aucun n’est impacté. La préservation des secteurs à enjeux écologiques sur l’aire d’étude élargie (notamment les boisements) permettra de réduire le risque de destruction potentielle d’individus en phase chantier. Les travaux seront réalisés hors période sensible (reproduction, hivernage). L’abatage doux des arbres à cavités potentiels aux chiroptères ainsi que la mise en place de mesures spécifiques associées à la démolition de bâtis présentant des gîtes potentiels permettra de limiter la destruction d’individus en phase travaux. La mise en place de passages à faune utilisable par les chiroptères ainsi que des aménagements paysagers permettront de limiter les risques de mortalités. Aucun éclairage ne sera mis en place en phase d’exploitation afin de limiter la perturbation des chiroptères. Durant les travaux nocturnes, l’éclairage sera optimisé pour réduire l’impact sur les chiroptères.	

Invertébrés			
1044 <i>Coenagrion mercuriale</i>	Espèce commune qui fréquente les petits cours d'eau ensoleillés riches en végétation aquatique. Quatre stations identifiées sur l'aire d'étude.		
1060 - <i>Lycaena dispa</i>	Espèce assez localisée qui est bien représentée dans l'ouest du Gers. Inféodée aux prairies humides. Belle population recensée à l'extrême est du fuseau, au niveau de zones humides de la Save. Plus de 20 individus sur une des parcelles.	Environ 7,8 ha d'habitats présents sur l'aire d'étude. 2,5 % des habitats de l'espèce impactés par l'emprise directe, soit 0,19 ha Habitat de reproduction constitué par les pâtures humides présentes au niveau des zones humides de la Save, l'espèce est fortement présente au niveau de ces zones humides et s'y reproduit.	Au vu de la distance entre la SIC et la zone de projet ainsi que l'écologie de ces espèces, aucun lien entre les populations de la SIC et de la zone de projet ne semble exister. Le projet n'entraîne donc aucune incidence Natura 2000 significative sur ces espèces.
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	Se rencontre dans les boisements et haies comportant des souches et des vieux arbres feuillus dépérissant, de préférence les chênes mais d'autres essences sont également citées. Espèce recensée ou potentielle dans une grande partie des boisements et des haies de vieux chênes de l'aire d'étude.	Environ 51,45 ha, 5,2 km linéaire et 338 arbres ponctuels d'habitats de reproduction présents sur l'aire d'étude. 22,2 % des habitats de l'espèce impactés par l'emprise directe, soit 5 ha, 1170 m linéaires et 52 arbres.	
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>	Longicorne commun dans le sud de la France et inféodé essentiellement aux vieux chênes, que ce soit dans les haies, en lisière de chemin agricole ou de forêt et même dans les parcs urbains des grandes villes. Plus de 200 arbres favorables à cette espèce sur l'aire d'étude.	Environ 51,45 ha, 5,2 km linéaire et 338 arbres ponctuels d'habitats de reproduction présents sur l'aire d'étude. 22,2 % des habitats de l'espèce impactés par l'emprise directe, soit 5 ha, 1170 m linéaires et 52 arbres.	

Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire de la SIC FR7300897 recensées au sein de l'aire d'étude rapprochée et évaluation

Trois espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site Natura 2000 ZPS FR7312014 ont été contactées sur l'aire d'étude rapprochée.

Espèces	Éléments d'écologie et population observée sur l'aire d'étude rapprochée	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
A028 - <i>Ardea cinerea</i>	Ce héron niche dans les boisements en rive gauche du lac de Giscaro. Plus de 20 couples sont présents.	Le boisement en rive gauche du lac de Giscaro dans lequel plus de 20 couples niches n'est pas impacté par le projet. Ses habitats d'alimentation (étangs) présents aux alentours ne sont pas impactés également.	NON, espèce non impactée par le projet
A073 - <i>Milvus migrans</i>	Ce rapace niche dans les boisements riverains de lac de Giscaro. Un couple a été identifié de façon certaine.	Aucun habitat de reproduction du Milan noir ne sont impactés par le projet	NON, espèce non impactée par le projet
A229 - <i>Alcedo atthis</i>	Espèce contactée au niveau du Lac de Giscaro où elle peut potentiellement se reproduire.	Le lac de Giscaro dans lequel l'espèce est présente n'est pas impacté par le projet.	NON, espèce non impactée par le projet

Tableau 9 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS FR7312014 recensées au sein de l'aire d'étude rapprochée et évaluation

Dix espèces d'intérêt communautaire présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée, sont à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 SIC FR7300897 et ZPS FR7312014. Le projet aura une incidence nulle à négligeable sur l'ensemble de ces espèces. Aucun impact significatif n'est donc observé.

6 CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

Sur la base des impacts résiduels du projet, **aucune incidence significative** n'est attendue pour les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.



www.setec.fr

setec international

Siège social à Vitrolles
5 Chemin des Gorges de Cabriès
13127 VITROLLES
FRANCE
Tél +33 4 86 15 60 00
Fax +33 4 86 15 61 23
setecinter-vit@setec.fr

Etablissement de Paris
Immeuble Central Seine
42-52 quai de la Rapée
75583 PARIS Cedex 12
FRANCE
Tél +33 1 82 51 69 01
Fax +33 1 82 51 46 35
setecinter@setec.fr

Etablissement de Lyon
Immeuble Le Crystallin
191-193 cours Lafayette
69458 LYON Cedex 06
FRANCE
Tél +33 4 27 85 48 10
Fax +33 4 27 85 48 11
als@setec.fr

Etablissement de Bordeaux
42-44 rue Général de Larminat
33000 BORDEAUX
FRANCE
Tél +33 (0)5 24 54 55 00
Fax +33 (0)5 24 54 55 46
secretaires.bordeaux@inter.setec.fr

